

Gouvernement du Québec

Décret 1086-2014, 10 décembre 2014

CONCERNANT l'approbation de l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de certains projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada

ATTENDU QUE, dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu les ententes Canada-Québec suivantes, ci-après les Ententes initiales :

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de revitalisation du site de la gare de triage d'Outremont, approuvée par le décret n^o 961-2010 du 17 novembre 2010 et modifiée par le décret n^o 1046-2013 du 23 octobre 2013;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de contrôle des rejets d'eaux usées en temps de pluie de la Ville de Montréal, approuvée par le décret n^o 1118-2009 du 28 octobre 2009;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de contrôle des rejets en temps de pluie à Ville de Laval, approuvée par le décret n^o 1037-2009 du 30 septembre 2009;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de mise à niveau des stations de production d'eau potable de la Ville de Laval, approuvée par le décret n^o 700-2009 du 18 juin 2009;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de mise aux normes des installations de production d'eau potable de la Ville de Baie-Comeau, approuvée par le décret n^o 201-2010 du 17 mars 2010 et modifiée par le décret n^o 851-2013 du 22 août 2013;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de désinfection de l'effluent de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal, approuvée par le décret n^o 818-2009 du 23 juin 2009;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Thetford Mines, approuvée par le décret n^o 716-2010 du 25 août 2010 et modifiée par le décret n^o 927-2013 du 11 septembre 2013;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de revitalisation et de réaménagement du secteur de la Traverse de Lévis, approuvée par le décret n^o 814-2012 du 1^{er} août 2012;

— l'Entente Canada-Québec concernant le projet de construction d'un centre multifonctionnel à Saint-Apollinaire, approuvée par le décret n^o 218-2014 du 5 mars 2014;

ATTENDU QUE les échéanciers des projets visés par les Ententes initiales doivent être prolongés;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada souhaitent modifier les Ententes initiales afin de prolonger leur durée et de reporter les échéances prévues à celles-ci pour permettre aux bénéficiaires de mener à terme leurs projets;

ATTENDU QUE cette modification constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi, les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 17.7 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (chapitre M-22.1), le ministre peut, dans l'exercice de ses responsabilités, conclure, conformément à la loi, des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec, l'un de ses ministres, une organisation internationale ou un organisme de ce gouvernement ou de cette organisation;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE l'Entente visant à modifier les ententes Canada-Québec de certains projets dans le cadre du volet Grands Projets du Fonds Chantiers Canada, laquelle sera substantiellement conforme au projet d'entente joint à la recommandation ministérielle du présent décret, soit approuvée.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62477